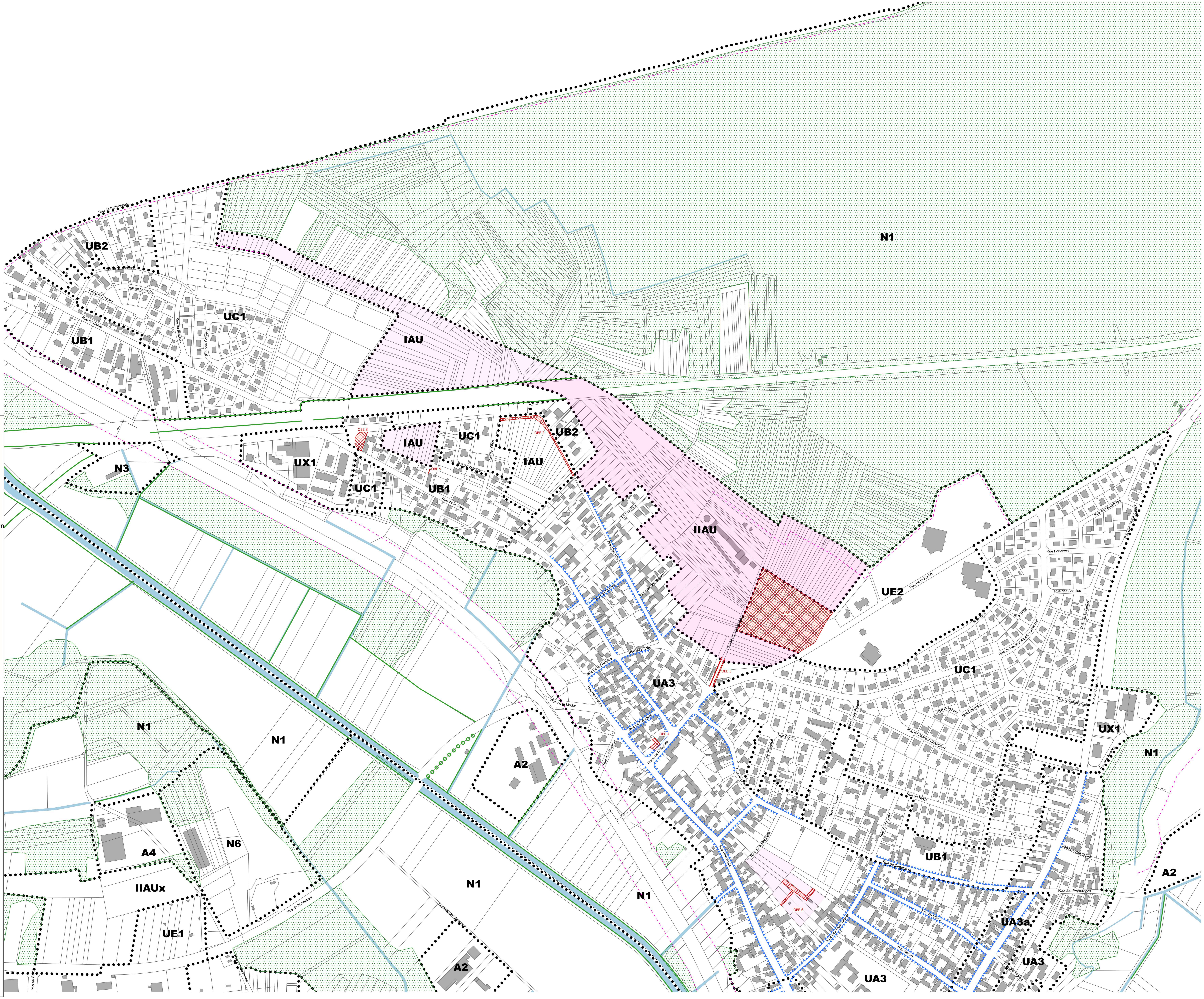

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- Limite de zone
- Bâtiment exceptionnel
- Ensemble urbain cohérent
- Espace planté à créer ou conserver
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
- Clôtures soumises à dispositions particulières
- Cortège végétal à préserver
- Marge de reculement
- Reculement lisière ou massif
- Ligne de construction
- Alignement d'arbres à conserver ou à créer

Communauté d'Agglomération de Haguenau

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNES DE BISCHWILLER, KALTENHOUSE, OBERHOFFEN SUR MODER, ROHRWILLER, SCHIRRHEIN ET SCHIRRHOFFEN

REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de zonage n°2

Echelle 1/2000ème

16/03/2017 Approbation
21/11/2017 Mise à jour n° 1
13/09/2018 Modification simplifiée n°1
13/09/2018 Modification simplifiée n°2
24/10/2018 Mise à jour n° 2
23/04/2019 Mise à jour n° 3
10/09/2020 Modification n°1
09/09/2021 Modification n°2

MODIFICATION N° 3

DOSSIER APPROUVE

Par délibération du conseil communautaire du 9 novembre 2023

A Haguenau
Le 9 novembre 2023

Le Vice-Président
Jean-Lucien NETZER